

Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 octobre 2025)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date d'arrêté des informations :
31 octobre 2025
Nombre total d'actions composant le capital social :
38 046 200
Total brut ⁽¹⁾ des droits de vote :
38 046 200
Total net ⁽²⁾ des droits de vote :
38 007 422
(1) Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote
(2) Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)